FORMULAIRE DE PRESCRIPTION

oxygénothérapie de courte durée/Soin

Selon les lignes directrices de la Société Suisse de Pneumologie (SSP)

Première prescription							
Renouvellement de la presc.							
(À remplir par la Ligue)							
Lima OPAS 7							



A)	Indi	cations générales ((remplir cor	nplètement s.v.p.)				
Nom/Prénom			Sex	е				
	Adresse			Date	Date de naissance			
	NPA/Lieu			E-M	E-Mail			
	Téléphone/Natel			N° c	N° d'assurance sociale			
	Profession				Maladie/Accident./Al			
Assureur				N° d'assuré				
B) Diagnostic principal				s.v.pl.	- reporte	r le code		
_,	00	Maladies pulmonaii 01 bronchite chronique		ves	40	Maladies vascu (p. ex. hypertension		re)
10 Maladies pulmona		Maladies pulmonaid (p. ex. fibrose, pneumo	es restrictives		50 Maladies cardi		iaques nonaire, malformation card., insuffisance card.)	
	20		les respiratoires du sommeil OSA, CSA, maladies mixtes)		60	Autres maladies (p. ex. cancer, mucoviscido		dysplasie bronch.)
	30	Maladies neuromus	culaires		70	Algies vasculair	es de la fa	ce
	90	Autres						
Dé	e 🗆 (ma ebit C	Concentrateur Concentrateur	Gaz comprime Prapie prévue I/min. I/min.		euillez sv	neures/jour e économiseuse	Mobilité (avec O ₂ ho Pour conc	
D)	Seui 1) 2) 3)	Il de référence en min Facturation selon besoin La prescription médicale	nutes n effectif/pres e est délivrée p atiquement po	oour 6 mois, our 6 mois supplémentair		□ oui □ nor 1ère ann 300 min	iée :	Années suivantes : 150 minutes
							Sign	ature + Timbre (incl. N° RCC)
	Date Date Méd	decin prescripteur de début du traitement de prescription ecin de famille cription à envoyer à					Sigli	emgulauntu.co.uk

Récapitulation des limitations de la liste des moyens et appareils (LiMA), teneur du 01.04.2022 concernant la prescription de gaz comprimé, concentrateur d'oxygène. En cas de doutes, veuillez vous référer au texte original.

Pour les bouteilles d'oxygène comprimé (toutes tailles) :

- Au maximum 5 remplissages par mois sont remboursés.
- Pour une durée de traitement supérieure à 6 mois, une garantie préalable de l'assureur est nécessaire. Il figure dans la LiMA que "Une oxygénothérapie de longue durée au moyen de bouteilles de gaz comprimé est obsolète et ne répond absolument pas aux principes d'économicité". Sauf situation exceptionnelle à justifier, les systèmes avec concentrateur d'O₂ ou Oxygène liquide sont donc à préférer.

Pour concentrateur d'oxygène, fixe et portable :

- Pour une durée de traitement supérieure à 3 mois, une garantie de prise en charge de l'assureur est nécessaire sur justification médicale
- En cas de thérapie avec un concentrateur de location à haut débit d'oxygène (>6L/min), une garantie de prise en charge préalable de l'assureur est nécessaire sur justification médicale.
- En cas de thérapie avec un concentrateur à l'achat, une garantie de prise en charge préalable de l'assureur est nécessaire sur justification médicale, y compris un devis comprenant la fréquence de renouvellement du tamis moléculaire et, le cas échéant, des batteries. Comme l'établissement de ce devis nécessite de connaître le débit d'oxygène et les heures de mobilité hors domicile, ces informations sont indispensables.

En cas de traitement dépassant 3 mois, nous vous prions d'utiliser le formulaire de prescription n° 2, qui contient une demande de garantie de prise en charge par l'assurance maladie.